

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 JUILLET 2024**

Séance n°5 du 10 juillet 2024

Délibération n°DEL2024071007

Objet : demande de subvention :
coopération autour du devoir
civique.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 23
Nombre d'excusés : 17 dont 1
pouvoir
Nombre d'absents : 0

Le 10 juillet 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Vars le 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BAUDRILLART Agnès – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – M. GOYAUD Philippe – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. PANTIER Jean-Marie – M. RAINETEAU Jean – Mme ROCHE Nadine.

Etaient excusés : Mme FOURÉ Brigitte – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. GUYON Jean-Guy – Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline – Mme ROUX Emilie – Mme TEILLET Anne – M. TESSIER Jean-Luc – M. VIDAL Laurent – M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BARRET Pascal – Mme BELGHALI Lucile – M. BŒUF Pascal – M. COLIN Bernard – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale – M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul – M. MARTIN James – Mme MOREAU Carole – M. PARNEIX Jean-Claude – M. POINSET Cyril – Mme ROLLIN Lydie – M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient excusés : M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – M. SEGUINAR Claudy – M. THOMAS Hubert – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

DEMANDE DE SUBVENTION : COOPÉRATION CIVIQUE

Le Président rappelle aux élu(e)s que lors du comité syndical du PETR du 24 janvier 2024 un avis favorable a été émis pour initier un projet de coopération autour du devoir civique, notamment en vue des élections européennes, en partenariat avec trois autres GAL de Charente : le Sud Charente, l'Ouest Charente Pays du Cognac, et le Grand Angoulême.

Il a également été voté à l'unanimité que le PETR serait la structure coordinatrice et pourrait faire une demande de subvention LEADER.

Il précise qu'à ce jour, le montant global du projet ayant été défini, nous pouvons soumettre au vote le plan de financement annexé.

Le président propose de délibérer afin de préciser le plan de financement du projet dont le montant total s'élève à 30 750,94€, soit moins que les 45 720€ initialement prévus. La demande de subvention LEADER est de 24 600€ soit 80 % du montant total du projet. Il rappelle que les 20 % restants seront pris en charge par les trois structures partenaires du projet, en raison du temps investi par notre ingénierie.

AR Prefecture

016-200050094-20240710-DEL2024071007-DE
Reçu le 19/07/2024

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°DEL2024012407A du 24/01/2024 ;
- Vu la convention d'entente ente les GAL impliqués dans le projet « Coopération autour du devoir civique »
- Considérant la signature en date du 14/09/2023 de la convention de mise en œuvre du DLAL sur la période 2023-2027 par le Ruffécois et la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à 24 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du GAL Ruffécois au titre du volet territorial des fonds européens ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents intervenants à l'application de cette délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification